

Les dépôts de brevets dans les territoires bretons 2008-2015

Environnement

Habitat

Économie

Sites d'Activités

Emploi Formation

Déplacements

Tourisme

Population

Social



Contact : Martine Lepoittevin
m.lepoittevin@audelor.com 02 97 12 06 68

Directeur de la publication : Philippe Leblanche

ISSN 2118 - 1632

Méthodologie

L'objectif de ce travail est de localiser les brevets déposés en Bretagne par territoire et d'actualiser les données de l'étude "L'armature urbaine bretonne" réalisé par le réseau des agences de Bretagne en novembre 2012.

■ **Origine géographique :** les données ont été sélectionnées sur la base des adresses des déposants principalement et des inventeurs pour le rattachement à l'établissement local, au franchisé ou à l'inventeur individuel. Cela permet de localiser la plupart des brevets dans les établissements concernés et non dans les centres décisionnels (sièges) souvent situés hors Bretagne. Cette méthode adoptée par AudéLor n'engage pas l'INPI dont la base des brevets peut être consultée sur son site www.inpi.fr.

■ **Dates :** Les dates retenues sont celles de publication dans la base brevets¹. Pour l'année 2015, Les données annuelles sont extrapolées à la proportionnelle à partir des trois premiers trimestres disponibles.

Source

Les données proviennent de la base brevets de l'INPI, Institut National de la Propriété Industrielle et concernent uniquement les demandes de brevet et certificat d'utilité français (FR). Ne sont pas traitées les demandes européennes (EP) et internationales (WO) ainsi que les demandes de certificat complémentaire de protection (CCP) également enregistrées dans la base enrichie depuis janvier 2015.

(1) : Dates auxquelles les dépôts sont portés à la connaissance publique qui intervient 18 mois après le dépôt.

Les brevets, indicateurs de l'innovation

L'innovation est un impératif pour toutes les entreprises et doit s'entendre au sens large (produits, organisation, technologie...). Elle ne se limite pas aux brevets qui ne reflètent que l'innovation technologique. Mais les brevets déposés constituent cependant un indicateur utile de l'innovation sur le territoire. Cette note s'appuie sur les statistiques officielles de l'INPI⁽²⁾. Elle repose sur une localisation de ces données pour appréhender la dynamique d'innovation territoriale. Les brevets déposés sont habituellement recensés aux sièges sociaux des établissements. AudéLor les a ici "réaffectés" sur le territoire d'où émerge l'invention⁽³⁾.

(2) : INPI Institut National de la Propriété Industrielle.

(3) : Voir "Méthodologie" page 2

Bretagne : 622 brevets par an

De 2008 à 2015, 4975 brevets publiés sont issus de Bretagne soit 622 brevets par an en moyenne.

Le nombre de brevets a augmenté de 3 % sur les huit dernières années en Bretagne (de 571 en 2008 à 588 en 2015) avec un pic à 687 publications en 2011 correspondant aux dépôts de mi 2009 à mi 2010.

Rapportés à la population active (dernières données de recensement INSEE, année 2012), 3,4 brevets "bretons" sont publiés pour 1000 actifs sur cette période (soit 0,42 brevet par an pour 1000 actifs).

Près de 5000 brevets sont "nés en Bretagne" sur les huit dernières années

Les brevets par zones d'emploi : 18 % en Bretagne Sud

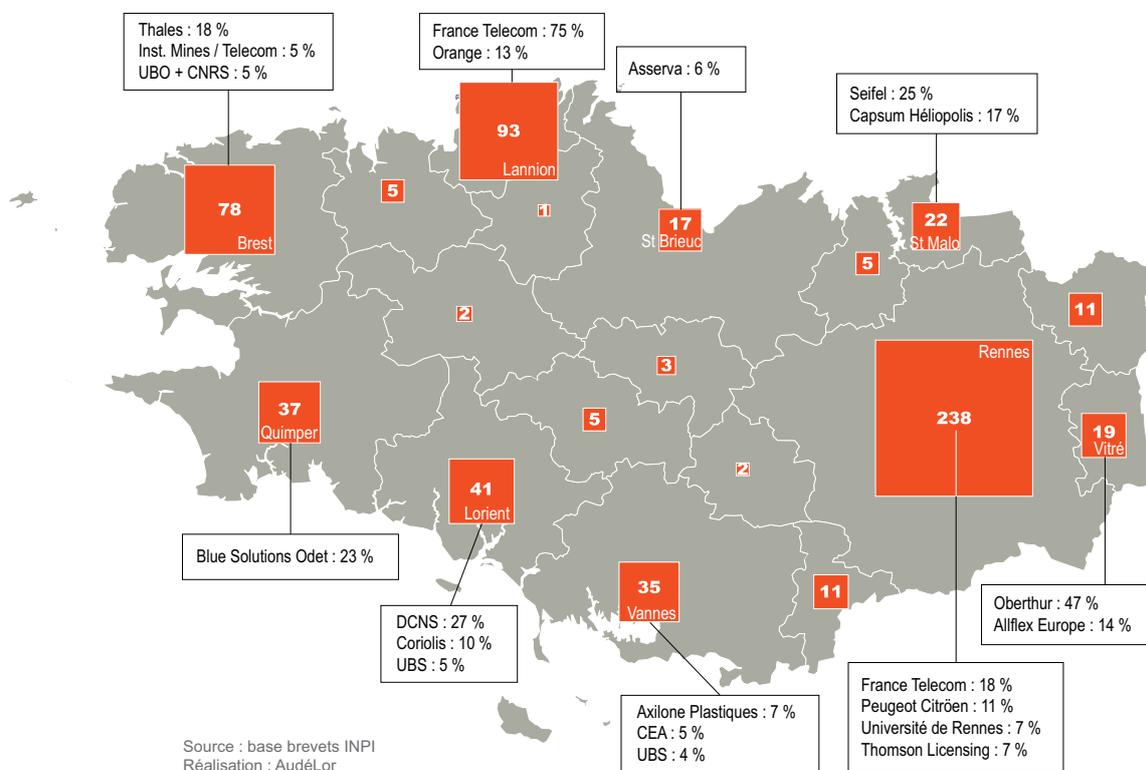
Depuis 2008, le nombre de brevets déposés dans les 6 principales zones d'emploi s'élève à 2069 à Rennes, 603 à Brest, 571 à Lan-

nion, 323 à Quimper, 312 à Lorient et 272 à Vannes, soit 83 % du total.

La Bretagne Sud rassemble 907 brevets déposés depuis 2008 (soit 113 brevets en moyenne annuelle) et représente 18 % des brevets bretons malgré l'absence de grands centres de recherche.

En Bretagne Sud, la densité de dépôts par

Nombre moyen annuel de brevets publiés entre 2012 et 2015 et principaux déposants par zone d'emploi





rapport à la population active est en moyenne de 0,27 brevets par an pour 1000 actifs. Elle est de 0,30 pour Lorient ; 0,29 pour Quimper et 0,23 pour Vannes.

Les plus fortes densités se situent à Lannion (1,95/1000 actifs) et Rennes (0,68). Celle de Brest (0,36) est proche de la moyenne bretonne (0,42 pour 1000).

L'analyse des données des 4 dernières années permet de déterminer l'origine sectorielle des brevets par établissement. Les demandes de brevets font ressortir les caractéristiques économiques suivantes des zones d'emploi :

- **Rennes**, zone d'emploi largement en tête avec de grosses unités dans les télécommunications et industrie automobile. Six entreprises sont à l'origine de la moitié des brevets : France Télécom, Peugeot Citroën, Université de Rennes, Thomson Licensing, Orange et TDF.
- **Lannion** : forte concentration et spécialisation dans les télécommunications avec France Télécom et Orange qui déposent près de 90% des brevets locaux.
- **Brest** : 50 % des brevets sont déposés par dix organismes/entreprises : Thales, Institut Mines Télécom, UBO-CNRS, SOITEC, DCNS, CEA, Alcatel Lucent, Etab. Emily, LIVBAG SAS, SDMO Industries.
- **Dans la zone d'emploi de Lorient**, DCNS (27 %) et Coriolis Composites (10 %) dépo-

sent près de 40% des brevets. On atteint la moitié des brevets avec l'UBS et le CNRS, Marel, Eryma et Eveno. Au total, 50 établissements et près de 25 particuliers déposent des brevets.

- **À Quimper**, l'entreprise Blue Solutions Odet ressort avec près du quart des brevets. Les détenteurs de brevets suivants ont des parts plus modestes comme, pour les principaux, Fournitures hospitalières Industrie (6 %), Sabella (3 %) et Cummins filtration (3 %).

- Les demandes de brevets de **la zone d'emploi de Vannes** sont très diversifiées. Les trois plus importants, Axilone Plastiques, le CEA et l'UBS, représentant 4 à 7 % chacun, il faut ajouter les laboratoires Daniel Jouvance (3 %), la Compagnie Plastic Omnium (2 %) pour atteindre 20% de l'ensemble. De nombreux propriétaires de brevets déposent 1 à 3 brevets maximum.

- 60% des brevets déposés à **Saint-Malo** le sont par 4 sociétés : Seifel, Capsum Heliopolis, Geomar et la Société de courtage et de diffusion.

- La concentration est plus importante encore à **Vitré** où 2 entreprises regroupent 60 % des brevets : Oberthur Technologies et Allflex Europe.

La part des brevets déposés par les universités est assez constante. Elle représente entre 4 et 7% selon les zones d'emploi.

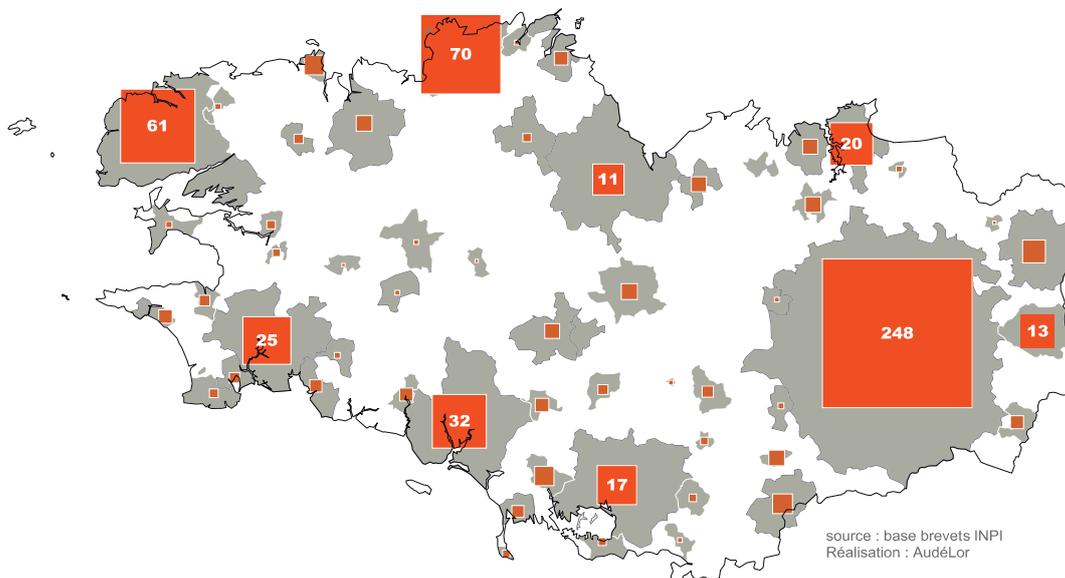
L'aire urbaine lorientaise : 4^e place pour les brevets, soit 5 % du total

4500 publications de brevets (90 % du total) sont issus de l'ensemble des communes regroupées en aires urbaines⁴ depuis 2008

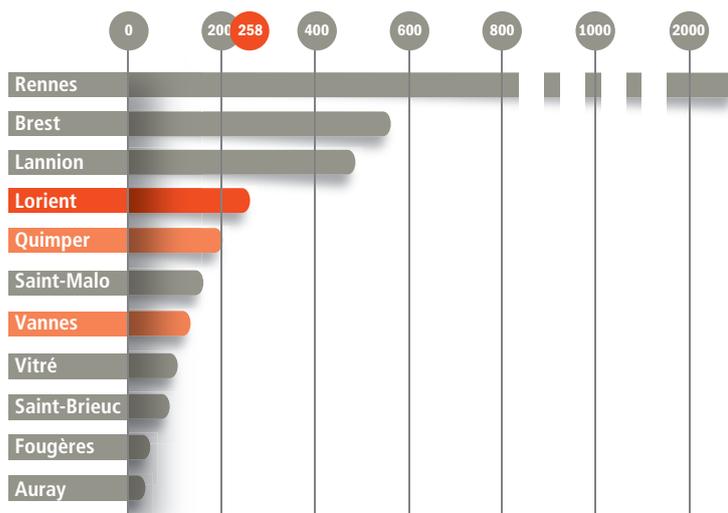
(soit 563 par an). Au total sur ces huit dernières années, seulement 470 demandes de brevets émanent des communes hors aires urbaines.

Au sein des aires urbaines 40 % des brevets sont originaires de l'aire urbaine de Rennes qui distance l'aire urbaine de Lannion (11%) puis celles de Brest (10 %) et Lorient (5 %) qui

Nombre moyen annuel de brevets publiés entre 2008 et 2015 par aire urbaine



Brevets 2008 - 2015 par aire urbaine (>30 brevets)



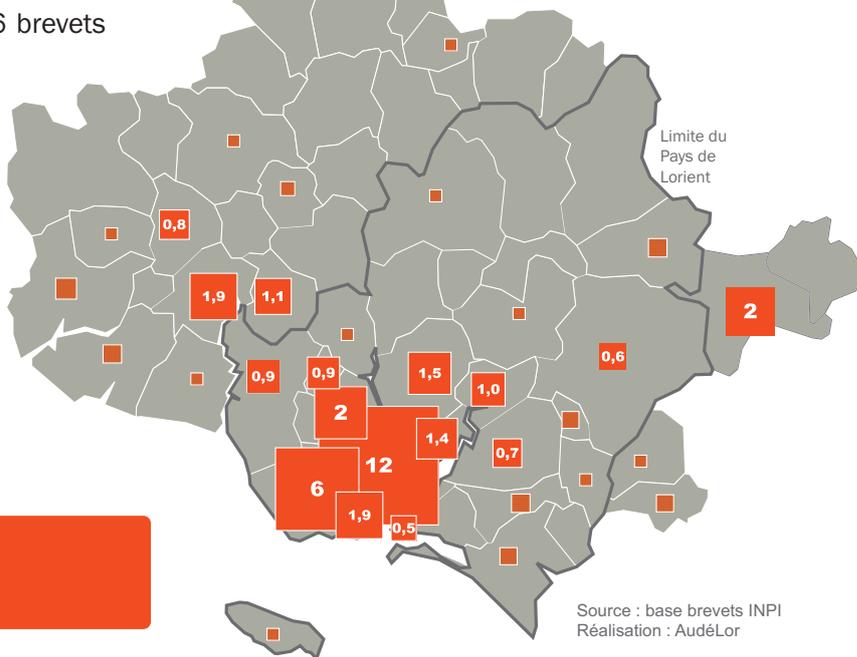
258 demandes de brevets ont été publiées dans le Pays de Lorient (aire urbaine) entre 2008 et 2015 (moyenne de 32 brevets par an). Lorient (97 brevets au total, soit 38 %) et Ploemeur (47) regroupent 56 % des brevets. Avec Quéven (19), Larmor-Plage (15), Lanester (14) et Caudan (12), les six premières communes totalisent près de 80 % des dépôts de brevets "nés" sur le territoire.

(4) : Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

arrive en 4^e position.

La tendance sur la période est en hausse passant de 20 à 36 brevets avec, comme pour la Bretagne, un pic en 2011 (43 brevets⁵). On recense un nombre régulier et en légère hausse de brevets originaires de Lorient.

Nombre moyen annuel de brevets 2008 - 2015 dans la zone d'emploi de Lorient



Des brevets en lien avec le milieu maritime

Les inventions concernent de nouveaux produits, de nouveaux procédés ou dispositifs pour la production ou le conditionnement. Les activités qui relèvent de la sphère maritime pourvoient plus de 40 % des brevets locaux. La mer est un domaine porteur d'innovations. Au-delà des inventions émanant des entreprises de la construction et réparation navale (CRN) et du nautisme, on retrouve des innovations liées au milieu maritime en industrie (technologies de pointe avec Orolia), dans le secteur de l'énergie (éolien offshore avec Nass&Wind Industrie ou Wina-celles), et dans les domaines de la santé (nutraceutique, protéines marines). Les industries des matériaux, des process de production ou de manutention/stockage, des technologies de pointe, de l'emballage ou encore de la mécanique (notamment automobile) produisent un quart des brevets. Dans le BTP, qui génère 13 % des innovations, la sécurité caractérise majoritairement les inventions.

Les brevets issus du monde de la recherche touchent principalement aux TIC (5/8) et au secteur industriel.

La sécurité fait l'objet de nombreuses inventions locales. Il peut s'agir de nouveaux produits ou de sécurisation d'équipements existants. Les thématiques de l'innovation touchent également les matériaux composites, l'agro-alimentaire, la construction et les TIC (voir tableau des secteurs et objets des brevets page 8).



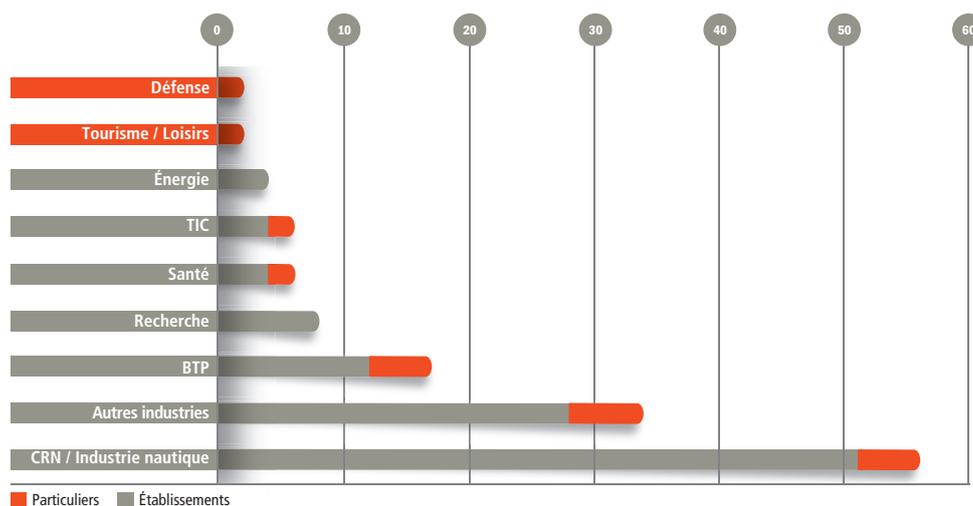
(5) : Déposés entre juin 2009 et juin 2010

Plus de 30 établissements déposent des brevets

Au total, on dénombre 135 demandes de brevets publiées dans le Pays de Lorient sur les statistiques détaillées des quatre dernières années.

81 % (109 brevets) sont déposés par les établissements. La créativité des particuliers en matière de propriété industrielle s'exprime à hauteur de 22 brevets classés dans sept secteurs (en orangé ci-contre).

Nombre de brevets par secteur et type de déposant - Pays de Lorient 2008 - 2015



Secteurs des brevets publiés de 2012 à 2015 - Pays de Lorient

Secteurs et objets du brevet	Nombre de brevets
CRN - Ind. Nautique	56
CRN	45
Éléments sous-marins	5
Nautisme	4
Sécurité	2
Autres industries	33
Matériaux composites	14
Automobile	5
Technologie	5
Organisation - stockage	4
Sécurité	3
Chimie	1
Emballage	1

Secteurs et objets du brevet	Nombre de brevets
Recherche	8
Informatique	5
Chimie	2
Technique	1
BTP	18
Fermetures	5
Sécurité	5
Forage - Eaux	3
Ameublement	3
Toiture	2
Santé	6
Bandage, prothèse, dispositif massage	3
Protéines animales marines, nutraceutique	3
TIC	6
Électronique	4
Informatique	2
Energie	4
Éolien offshore	4
Tourisme/Loisirs	2
Loisirs	1
Tourisme	1
Défense	2
Projectile défense	2
Total des brevets publiés de 2012 à 2015 - Pays de Lorient	135

Au total 32 établissements produisent des brevets sur le territoire du Pays de Lorient (40 sur la zone d'emploi) avec, au premier plan, DCNS et Coriolis Composites.

De 2012 à 2015, DCNS dépose 41 brevets soit 82 % des brevets du secteur CRN – Industries nautiques (41/50) qui représente 30 % de l'ensemble des brevets du Pays de Lorient sur les quatre dernières années.

Pris individuellement, Coriolis composites couvre près de 52 % des brevets du secteur industriel hors CRN-nautisme.

Deux établissements ressortent dans le BTP avec plus d'un tiers chacun des brevets pour les fermetures (Eveno) et la sécurité (Eryma). La recherche est présente grâce à l'Université et au personnel du CNRS actif localement.

Hors du Pays de Lorient mais dans la zone d'emploi on peut également citer dans le secteur des IAA Arbor Technologies et Délifrance (Landévant), Marel (Baud), Thaëron Fils (Riec-sur-Belon) ainsi que Guelt (Quimperlé) pour le secteur industriel.

Entreprises ayant déposé des brevets publiés de 2012 à 2015 - Pays de Lorient

Secteurs et raisons sociales	Nombre de brevets
CRN - Ind. Nautique	50
DCNS	41
NKE	2
RTSYS	2
C-SENSE	1
PLASTIMO MARINE	1
NAVIMO DISTRIBUTION	1
COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES PORTS	1
LORIMA	1
Autres industries	27
CORIOLIS COMPOSITES	14
IRMA	3
SYLEPS	2
ALBEA SERVICES	2
SYDEL	1
TEC FROID	1

Secteurs et raisons sociales	Nombre de brevets
OROLIA SAS	1
SIIF	1
SOCIETE DE PLATRERIE ET DE CARRELAGE NICOL	1
PLASTOBREIZ	1
BTP	14
EVENO SAS	5
ERYMA (sécurité)	5
FRANCE REGENERATION TECHNOLOGY	2
COFFRAMAT	1
EGERI. POINT CONSEIL	1
Recherche	8
UBS+CNRS	4
UBS	3
CNRS	1
Énergie	4
NASS&WIND INDUSTRIE	3
WINACELLES	1
TIC	4
INNOVATIVE TECHNOLOGIES	2
NEXANS	1
ETUDES ET REALIS. TECH. FRANC. EN COM. ET POS.MO.	1
Santé	2
LABORATOIRES LE STUM	1
JVB HOLDING	1
Total établissements déposants du Pays de Lorient	109

Particuliers ayant déposé des brevets de 2012 à 2015 - Pays de Lorient

Secteurs et objets du brevet (particuliers)	Nombre de brevets
CRN - Ind. Nautique	5
Antifouling	1
Balise sécurité plongeurs	1
Leurre de pêche	1
Véhicule marin	1
Voile à propulsion	1
Autres industries	5
Bande sans fin	1
Filtre protection lumière	1
Récupération énergie moteur thermique automobile	1
Rotor autogire	1
Soupapes moteur véhicules	1
BTP	4
Ameublement	3
Récupération eaux usées	1
TIC	2
Électronique Sécurité électrique	1
Informatique	1
Santé	2
Resurfaçage os	1
Synthèse protéine	1
Tourisme/Loisirs	2
Cage suspendue dans les arbres	1
Pilotage cerf-volant	1
Défense	2
Projectile défense	2
Total déposants individuels du Pays de Lorient	22

La propriété industrielle, PI

La propriété industrielle fait partie, avec la propriété littéraire et artistique, de la protection intellectuelle.

Les droits de propriété industrielle s'acquièrent en principe par un dépôt (pour le brevet, le dessin & modèle ou la marque, par exemple), parfois par l'usage (pour les noms commerciaux ou l'enseigne).

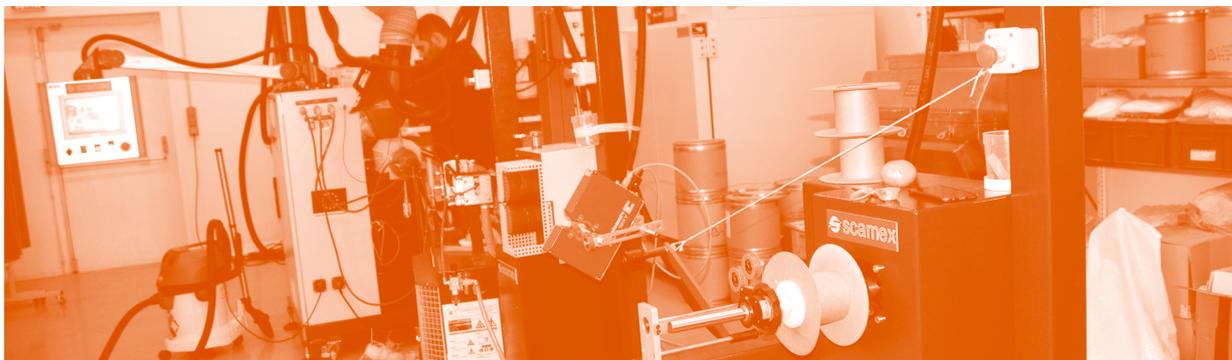
Seule la matérialisation d'une idée ou d'un concept peut être protégée par un dépôt de brevet s'il s'agit bien d'une innovation technique.

Un brevet peut être déposé au nom d'une ou de plusieurs personnes, physiques ou morales. Le déposant (ou "demandeur") est le propriétaire du brevet.

■ Sont considérées comme des personnes physiques : les particuliers, les artisans ou commerçants exerçant sous forme d'entreprise individuelle, les professions libérales...

■ Sont considérées comme des personnes morales: les sociétés civiles (GAEC, SCI...) ou commerciales (SA, SARL...), les GIE, les associations, les fondations, l'État (représenté par un de ses ministères), les collectivités territoriales, les syndicats, les établissements publics...

90 % des inventions brevetées sont le fait d'inventeurs salariés.



AudÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

Agence d'Urbanisme,
de Développement Économique
et Technopole du Pays de lorient

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex

Tél. : 02 97 12 06 40

contact@audelor.com

www.audelor.com